

ATTENDU QUE l'Association des diplômé(e)s et ami(e)s de l'Université du Québec à Chicoutimi a été consultée;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie :

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Chicoutimi, à titre de personnes représentatives des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail, pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— monsieur Laval Boulianne, comptable professionnel agréé, pour un nouveau mandat;

— monsieur Serges Chamberland, président, Conseil régional des caisses Desjardins Saguenay–Lac-Saint-Jean, Charlevoix et Côte-Nord, en remplacement de monsieur Camil Laforge;

— madame Christine Fortin, architecte associée, Gosselin & Fortin, architectes, en remplacement de monsieur André McClure;

— madame Hélène Laroche, directrice des finances, Métal primaire Québec, Rio Tinto Alcan inc, en remplacement de monsieur Camille Couillard;

— madame Carmen Rock, ex-directrice du secteur de l'éducation, Institut culturel et éducatif Montagnais, pour un nouveau mandat;

QUE madame Micheline Riverin, directrice des ressources financières et informationnelles, Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi, soit nommée membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Chicoutimi, à titre de personne diplômée de cette université, pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de madame Jacinthe Vaillancourt.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

60728

Gouvernement du Québec

### **Décret 1234-2013, 27 novembre 2013**

CONCERNANT le renouvellement du mandat d'une membre du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *e* de l'article 32 de la Loi sur l'Université du Québec (chapitre U-1), les droits et pouvoirs d'une université constituante sont exercés par un conseil d'administration composé notamment de cinq personnes nommées pour trois ans par le gouvernement, sur la recommandation du ministre, après consultation des groupes les plus représentatifs des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 36 de cette loi, sous réserve des exceptions qui y sont prévues, les membres du conseil d'administration continuent d'en faire partie jusqu'à la nomination de leurs successeurs nonobstant la fin de la période pour laquelle ils sont nommés;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 720-2009 du 18 juin 2009, madame Lyse Ricard était nommée membre du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE les groupes les plus représentatifs des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail ont été consultés;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie :

QUE madame Lyse Ricard, conseillère sénatoriale en éthique, Sénat du Canada, soit nommée de nouveau membre du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, à titre de personne représentative des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail, pour un mandat de trois ans à compter des présentes.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

60729